

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du lundi 27 Août 2012**

Date de la convocation 20 août 2012

Présents : Ms MAURY, BARDY, GUENON, PIALAT, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUVAL, DUCLOUT

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, MOTY J., BAGOUET, HITIER, LINTHOUT, GEFFRE, Mme GAILLOT

Pouvoirs : - M. ROUSSE J. à M. MAURY JC
- M. MOTY J. à SAINT LOUPT M.

Le Conseil a désigné comme secrétaire : Mme LABUSSIÈRE

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :
- Maison de santé

COMPTABILITE

- Décision de signer un avenant au bail pour les bureaux du 39 rue de Barbezieux avec les Finances publiques pour que celui-ci soit révisé chaque année selon l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires.

ASSAINISSEMENT

- Décision de signer le marché public pour le renouvellement des canalisations d'assainissement de la rue d'Angoulême avec l'entreprise ERCTP 24 750 BOULAZAC. Montant du Marché : 195 876.58 € HT
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2011.

SCHEMA REGIONAL EOLIEN

- Présentation du schéma régional éolien, consultable sur le site : www.poitou-charentes.gouv.fr

CIMETIERE DE ST-CHRISTOPHE

- Une mise en concurrence a été lancée pour la construction d'un ossuaire et la reprise des tombes abandonnées. 9 candidats ont retiré un dossier mais une seule proposition a été faite. Considérant que la proposition est supérieure à la somme prévue au budget. Décision de déclarer l'appel infructueux.

FRELON ASIATIQUE

- Le Département de la Charente engage une lutte active contre le frelon asiatique. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche. Dans ce cadre, la commune participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire, en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département. Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs. Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire. Le conseil municipal approuve les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique et décide de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées sur le territoire de la commune mais de refacturer 25 % de cette prise en charge au demandeur de l'intervention.

CCAS DESIGNATION DE DELEGUES

- Suite au décès de Monsieur MALLET Daniel et la démission de Mme EVEILLE Martine, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués pour le CCAS (Centre communal d'Action Sociale) Mme THEODORE Yolaine et Mme DUVAL Marielle sont élues à l'unanimité

PAVE ET PLAN DE REFERENCE

- Décision de signer le marché public pour l'élaboration du PAVE et du PLAN DE REFERENCE avec la SARL FORMACCES 17 100 SAINTES. Montant du Marché : 6 450.00 € HT

MAISON DE SANTE

- Décision de ne pas se porter maître d'ouvrage pour la création d'une maison de santé sur le territoire.

DPU

- Pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le circuit des remparts (le 15 septembre à Chalais)

Le Maire

